

COMMUNE DE DOIZIEUX

PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

MARDI 9 DECEMBRE 2025 A 19 h

Le NEUF DECEMBRE DEUX MILLE VINGT CINQ, à dix-neuf heures, les membres composant le conseil municipal de DOIZIEUX, régulièrement convoqué le 3 décembre 2025, se sont réunis, en session ordinaire, en mairie de Doizieux, sous la présidence de Jean-Philippe PORCHEROT, Maire.

Avis de la présente réunion a été affiché le jour même de la convocation au panneau officiel de la Mairie.

Etaient présents : MM. PORCHEROT, ALBERT, RIVOLIER, CHOMIENNE, BERLIER – MAURICOUT, CLERJON, BERARDO, BERNE, CHARRIN, PLANTIER, BOUVERESSE.

Absents excusés : M. ARMAND, M. CORDERO (pouvoir à M. CLERJON), Mme GRUFFAZ (pouvoir à M. PORCHEROT).

Soit ONZE membres présents, TREIZE votants sur QUATORZE en exercice.

Secrétaire de séance : M. CHOMIENNE Jacques.

Ordre du jour :

- Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 18 novembre 2025
- Travaux barrage ex-usine – Approbation devis
- Vote des tarifs – Années 2026 et 2027
- Tarif location jardin – Année 2026
- Forêt – Programme coupe Année 2026
- Les CMR – Approbation avenant au protocole d'accord – Année 2026
- SIEL – Etude extension télégestion – Pilotage plancher école
- Le Chapit – Demande de subvention
- Les restos du cœur – Demande de subvention
- Demande de Subvention « fonds de solidarité »
- Engagement, liquidation et mandatement des dépenses d'investissement
- Attribution heures complémentaires ou supplémentaires au personnel communal
- Recrutement agent contractuel sur emploi non permanent pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité et à un accroissement saisonnier
- Saint Etienne Métropole – CLECT – Désignation du titulaire et du suppléant
- Avis sur le projet de classement des massifs à risque d'incendie dans le cadre du renforcement de la défense de la forêt contre l'incendie (DFCI)
- Questions diverses

Le procès-verbal de la séance du 18 novembre 2025 a été adressé à tous les membres du conseil municipal. Aucune observation n'ayant été formulée, le procès-verbal est adopté à l'unanimité

Délibération n° 01-12-2025 examinée le 09/12/2025 – Travaux barrage ex-usine suite aux inondations d'octobre 2024 – Approbation devis – Approuvée à l'unanimité.

Délibération n° 02-12-2025 examinée le 09/12/2025 – Concessions cimetières – Tarifs – Année 2026 – Approuvée à l'unanimité.

Délibération n° 03-12-2025 examinée le 09/12/2025 – Location salle polyvalente – Tarifs – Année 2027 – Approuvée à l'unanimité.

Délibération n° 04-12-2025 examinée le 09/12/2025 – Location salle Ex-Presbytère Saint-Laurent – Tarif – Année 2026 – Approuvée à l'unanimité.

Délibération n° 05-12-2025 examinée le 09/12/2025 – Location matériel et mobilier – Tarifs – Année 2026 – Approuvée à l'unanimité.

Délibération n° 06-12-2025 examinée le 09/12/2025 – Tarif de la location des vélos à assistance électrique – Approuvée à l'unanimité.

Délibération n° 07-12-2025 examinée le 09/12/2025 – Tarifs sponsors pour le bulletin municipal – Approuvée à l'unanimité.

Délibération n° 08-12-2025 examinée le 09/12/2025 – Valeur du Bon cadeau de Noël pour les personnes de + de 70 ans domiciliées sur la commune – Approuvée à l'unanimité.

Délibération n° 09-12-2025 examinée le 09/12/2025 – Location jardin – Année 2026 – Approuvée à l'unanimité.

Délibération n° 10-12-2025 examinée le 09/12/2025 – ONF : Programme de coupe en Forêt Communale – Année 2026 – Approuvée à l'unanimité.

Délibération n° 11-12-2025 examinée le 09/12/2025 – CMR – Approbation Avenant – Année 2026 – Approuvée à l'unanimité.

Délibération n° 12-12-2025 examinée le 09/12/2025 – SIEL – Installation de systèmes de télégestion incluant la maintenance – Souscription à l'option télégestion de la compétence optionnelle SAGE – Approuvée à l'unanimité.

Délibération n° 13-12-2025 examinée le 09/12/2025 – Association Le Chapit – Subvention exceptionnelle – Approuvée à l'unanimité.

Délibération n° 14-12-2025 examinée le 09/12/2025 – Enveloppe de fonds de solidarité – Demande de subvention Année 2026 – Priorité 1 – Approuvée à l'unanimité.

Délibération n° 15-12-2025 examinée le 09/12/2025 – Engagement, liquidation et mandattement des dépenses d'investissement – Approuvée à l'unanimité.

Délibération n° 16-12-2025 examinée le 09/12/2025 – Attribution des heures supplémentaires ou complémentaires au personnel communal – Approuvée à l'unanimité.

Délibération n° 17-12-2025 examinée le 09/12/2025 – Recrutement d'un agent contractuel sur un emploi non permanent pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité et à un accroissement saisonnier d'activité – Approuvée à l'unanimité.

Délibération n° 18-12-2025 examinée le 09/12/2025 – Saint Etienne Métropole – Désignation d'un représentant et d'un suppléant à la commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT) – Approuvée à l'unanimité.

Délibération n° 19-12-2025 examinée le 09/12/2025 – Avis sur le projet de classement des massifs à risque incendie dans le cadre du renforcement de la Défense de la Forêt Contre l'Incendie (DFCI) – Approuvée à l'unanimité.

Travaux barrage ex-usine suite aux inondations d'octobre 2024 – Approbation devis

Lors des inondations, des murs du barrage de l'ex-usine de moulinage ainsi que la culée ont été endommagés, un devis a été demandé à l'entreprise RIVORY pour la remise en état. Le montant des travaux s'élèvent à 23 171.50 € HT.

Le conseil municipal après avoir délibéré, à l'unanimité, approuve les travaux.

Concessions cimetières – Tarifs – Année 2026

Comme chaque année, il est nécessaire de voter les tarifs de ventes des concessions dans les 2 cimetières.

Le conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité, maintient les tarifs, à savoir :

- Concessions cimetières 100 € le m²

- Columbarium 500 €
- Caveau provisoire :
 - Gratuit le 1^{er} mois
 - Après le 1^{er} mois : 50 €/semaine
 - Interdit au-delà de 180 jours

Les concessions et columbariums font l'objet d'une acquisition pour 30 ans

Location salle polyvalente – Tarifs – Année 2027

Le conseil municipal décide de maintenir les tarifs, à savoir :

- Salle entière : 500 €
- Demie-salle : 250 €
- Gratuité lors de location pour des funérailles
- Pour les associations de la commune, 1^{ère} location dans l'année civile règlement de la part entretien (80 €), pour les autres locations application du tarif ci-dessus.

Ces tarifs sont applicables à compter du 1^{er} janvier 2027.

Location salle ex-presbytère Saint-Laurent- Tarif – Année 2026

Le conseil municipal décide de maintenir le tarif, à savoir :

- Pour les habitants de la commune : 80 €
- Gratuite pour les associations

Location Matériel et Mobilier – Tarifs – Année 2026

Monsieur le Maire propose de maintenir les tarifs, à savoir :

- Tables et Bancs : - Prêt jusqu'à 4 tables et 8 bancs : 15 €
 - Par unité supplémentaire (1 table + 2 bancs) : 3 €
 - Chapiteaux : - L'ensemble de la tente : - Gratuit lors de la 1^{ère} location
 - Les locations suivantes : 60 €
- Ces conditions s'appliquent par année civile
- Tentes de réception : - L'ensemble de la tente : - gratuit lors de la 1^{ère} location
 - Les locations suivantes : 40 €
- Ces conditions s'appliquent par année civile

Les chapiteaux, les tentes de réception sont loués uniquement aux associations de Doizieux

Le conseil municipal, après avoir délibéré, approuve ces tarifs qui sont applicables à compter du 1^{er} janvier 2026.

Tarif de la location des vélos à assistance électrique

Monsieur le Maire rappelle la mise à disposition de vélos à assistance électrique, le tarif de l'année 2024 était de 15 € la semaine de location.

Le conseil municipal décide de maintenir le tarif qui sera applicable à compter du 1^{er} janvier 2026.

Tarifs sponsors pour le bulletin municipal

Monsieur le Maire propose de maintenir les tarifs, à savoir :

- Format 75 x 45 mm	50.00 €
- Format ¼ de page ou bandeau 60 x 185 mm	80.00 €
- Format ½ page (135 x 185 mm)	130.00 €
- Format page A4 (210 x 297 mm)	200.00 €

Le conseil municipal, après avoir délibéré, approuve ces tarifs applicables à compter du 1^{er} janvier 2026.

Valeur du bon cadeau de noël pour les personnes de + de 70 ans domiciliés sur la commune

Monsieur le Maire propose d'augmenter la valeur du bon cadeau à 30 € qui sera applicable à partir du 1^{er} janvier 2026.

Le conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité, approuve la nouvelle valeur du bon cadeau

Location jardin – Année 2026

Comme chaque année, il est nécessaire de délibérer pour fixer le prix de location des jardins loués par des habitants. Mr le Maire propose de maintenir le tarif, à savoir 45 € l'année.

Le conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité, approuve le maintien du tarif.

ONF – Programme de coupe en Forêt Communale – Année 2026

Comme chaque année, l'ONF, propose un programme de coupe. Pour l'année 2026, les coupes se situent sur le secteur « Le Collet », à savoir, les parcelles 6a, 11 et 10b.

Le conseil municipal approuve le programme et donne pouvoir à Mr le Maire pour effectuer toutes les démarches nécessaire à la bonne réalisation des opérations de vente.

CMR – Approbation avenant – Année 2026

Monsieur le Maire informe que chaque année il y a une actualisation de la tarification des ateliers d'éducation artistique en musique pour l'école « Le Moulinage ». Un avenant au protocole d'accord a été établi pour un montant de 2 203.53 € pour l'année 2026.

Le conseil municipal après avoir délibéré approuve, à l'unanimité, l'avenant au protocole.

SIEL – Installation de systèmes de télégestion incluant la maintenance – Souscription à l'option télégestion de la compétence optionnelle SAGE

Dans le cadre de la compétence optionnelle « SAGE », à laquelle la commune adhère, le SIEL propose une option « Télégestion » comprenant l'installation d'un système de télégestion ainsi que la maintenance pour gérer le chauffage dans le bâtiment de l'école. Le coût prévisionnel de l'installation du système de télégestion est de 6 803.44 € HT auquel il faut ajouter la contribution de la maintenance annuelle d'un montant de 129 €

Le conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité, approuve la souscription à l'option de télégestion.

Association Le Chapit – Subvention Exceptionnelle

Suite aux inondations du mois d'octobre 2024, l'association Le Chapit ne peut plus utiliser le local mis à leur disposition par la commune à côté du local de la chaufferie. Vu cette situation, Monsieur le Maire propose de voter une subvention exceptionnelle à l'association suite à la réception d'un courrier de demande de subvention pour subvenir aux dépenses de fonctionnement du local dans l'ancienne école privée de Saint-Just.

Le conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité, vote une subvention exceptionnelle d'un montant de 500 € à l'association Le Chapit.

Enveloppe de fonds de solidarité – Demande de subvention - Année 2026

Monsieur le Maire propose de demander l'aide financière au titre de l'enveloppe de fonds de solidarité – Année 2026, pour financer les travaux d'aménagement derrière la mairie par la création d'un escalier métallique, la pose d'un portillon métallique pour fermer l'accès à la rivière Le Dorlay. Et les travaux de fermeture du passage sous la dalle vers le cheminement piéton. Le montant de ses travaux s'élèvent à 16 615 € HT.

Le conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité, approuve les travaux cités ci-dessus, approuve les devis de l'entreprise VERVAS METAL et de l'entreprise SATCO, et sollicite l'aide financière « fonds de solidarité » Année 2026 pour un montant de 7 000 €.

Engagement, liquidation et mandatement des dépenses d'investissement

Dans l'attente du vote du budget primitif 2026, une autorisation d'engagement et de mandatement des dépenses d'investissement est utile et nécessaire afin de ne pas rompre la chaîne des règlements d'opérations budgétaires et comptables. Pour l'année 2026, la limite supérieure que la commune pourra engager s'élève à 426 023 €.

Le conseil municipal, après avoir délibéré, approuve la limite supérieure que la commune peut engager avant le vote du budget.

Attribution des heures supplémentaires ou complémentaires au personnel communal

Une délibération doit être prise chaque année pour permettre au Maire de payer des heures complémentaires et/ou supplémentaires au personnel communal. Le conseil municipal adopte la délibération à l'unanimité.

Recrutement d'un agent contractuel sur un emploi non permanent pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité et à un accroissement saisonnier d'activité

Une délibération doit être prise chaque année afin que Mr le Maire puisse recruter des agents contractuels pour des besoins saisonnier ou accroissement d'activité. Ces contrats à durée déterminée ne pourront pas dépasser une durée maximum de douze mois.

Le conseil municipal après avoir délibéré, valide les recrutements d'agents contractuels.

Saint Etienne Métropole – Désignation d'un représentant et d'un suppléant à la commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT)

Suite au décès de Mr PONCET Aimé, délégué titulaire à la CLECT, la commune doit redélibérer pour désigner un titulaire et un suppléant jusqu'à la fin du mandat.

Le conseil municipal, après avoir délibéré, désigne :

- Représentant titulaire : Mr ALBERT Hans
- Représentant suppléant : Mr PORCHEROT Jean-Philippe

Avis sur le projet de classement des massifs à risque incendie dans le cadre du renforcement de la Défense de la Forêt Contre l'Incendie (DFCI)

Le conseil municipal, après avoir délibéré, donne un avis favorable au projet de classement des massifs forestiers à risque incendie sur le territoire communal.

Questions diverses

- Monsieur le Maire informe de l'avancée du PLUi, un travail en interne avec Fabienne a été réalisé pour vérifier les différents plans. Certains terrains constructibles ont été enlevés avec l'accord des propriétaires. Après approbation du PLUi, il y aura, tous les ans, des modifications. Pour la commune, il faut rester très vigilant sur les changements de destination des granges.
- Monsieur le Maire informe les membres présents du rapport du Tribunal Administratif de Lyon concernant le jugement avec le litige de Mr FERRET Didier.
- Mr le Maire fait savoir que la commission Action Culturelle du Parc du Pilat en lien avec la compagnie Quelques P'Arts proposera une représentation de la Compagnie Jeanne Simone à Doizieux le 14 mars 2026 sur le parking du Domaine de la Tour.
- Une élue fait le compte rendu du weekend Téléthon qui s'est déroulé à la salle polyvalente
- Une élue informe qu'une soixantaine de personnes ont assisté à la présentation du livre « L'histoire de la forêt de Pila(t) » écrit par Dominique et Emmanuel CROZET.
- Une élue demande des informations par rapport à la situation du restaurant « O Mon pila ».
- Une élue sollicite de l'aide pour mettre en place la salle pour le spectacle offert aux écoles le jeudi 18 décembre.
- Une élue annonce que des décorations de noël ont été installées dans le village, pour Saint-Just celles-ci vont être mises dans les prochains jours.
- Une élue fait part de la mise en place d'un atelier numérique gratuit dans la salle du conseil municipal, le 28 janvier et 11 février, le nombre de places est limité à 8 personnes par atelier. Les inscriptions vont ouvrir prochainement.
- Un élu informe que les travaux de la boulangerie sont pratiquement terminés. La réception des travaux est prévue la semaine prochaine. Le commerce Chapon Traiteur doit ouvrir à partir du mardi 16 décembre.
- Un élu fait savoir que les travaux du théâtre ont débutés, le plancher a été démonté, le creusement des loges a débuté. Une réunion avec l'entreprise SERP va être programmée pour permettre le repérage des réseaux électriques.
- Un élu informe que nous sommes en attente des devis pour la remise en état du local occupé par l'association Le Chapit avant les inondations.
- Une élue expose les faits concernant un différent entre la commune de Doizieux et le Groupement Foncier Agricole du Serpolet suite aux éboulements de terrain le long du chemin de chez Rouard. Monsieur le Maire confirme qu'une lettre recommandée a été reçue en mairie. L'élue demande que la mairie donne une participation financière au GFA du Serpolet pour l'aider à la remise en état de son terrain. Après de longs débats des membres présents, il n'est pas possible pour la mairie de donner une aide financière.
- Une élue pose la question par rapport à la tenue du bureau de vote pour les élections municipales. Mr le Maire précise que le bureau de vote pour des élections municipales est tenu par les anciens et les futurs élus, il demande de se rendre disponible le dimanche 15 mars 2026 et 22 mars 2026 s'il y a un deuxième tour.

- Un élu à publier un article sur le site internet de la commune par rapport aux décos de Noël dans le village de Doizieux, il sera complété avec les prochaines décos installées sur Saint-Just
- Un élu fait le point sur le déploiement de la fibre qui est réalisé, à ce jour, jusqu'à Chavanol, et est en train d'être réalisé sur le secteur de Frachure jusqu'à Luclas.
- Un élu informe que Noémie Garnier n'assurera plus la gestion du car tous les soirs de la semaine, mais qu'un seul jour. Isabelle a pris le relais ainsi que des parents bénévoles.
- Un élu tient à remercier le personnel du centre de loisirs Terrazieux pour avoir assurer l'accueil minimum à l'école le jour de la grève du 2 décembre.
- Un élu fait le compte rendu de la réunion du SIEL, les charges vont augmenter de 1 à 3 %. Le marché de l'éclairage public a été relancé par le SIEL et il s'avère qu'à l'ouverture des plis, il y a un changement de prestataire.
- Un élu informe qu'une réunion va être programmée avec la technicienne de l'ONF pour programmer les travaux forestiers

La séance est levée à 21 h 30.

Monsieur le Maire,
Jean-Philippe PORCHEROT,



Le secrétaire de séance,
Jacques CHOMIENNE,



Publié le : 24 Janvier 2026
 Auteur de l'acte : Jean-Philippe PORCHEROT
 Qualité de l'auteur : Monsieur le Maire